

DIEU ET MON DROIT!

LE PIONNIER (AMI DU COLON)

POUR NOTRE FOI ET NOS FOYERS!

ORGANE D'ACTION SOCIALE, CATHOLIQUE ET PATRIOTIQUE

DIRIGÉ PAR UN COMITÉ.

NOMINIQUE LE 2 FEVRIER 1911

VOL. V. No 298

Histoire d'une depeche a sensation.

dejà faite lui-même au roi d'Espagne... l'ambassadeur est accablé...

Donc le demi-dément ne ment pas—ce qui est tout fait à l'éloge de Sir Knollys.

Plut au Ciel que l'on put apprécier de même le silence voulu... dirait-on, gardé par prudence...

C'est uniquement à la première, mais très accessoire assertion, que s'applique évidemment la déclaration Knollys: "There is no truth whatever"...

Sur l'autre il n'y aurait pas un demi-aveu. Il y aurait véritablement un aveu complet. Qui facit consuetudine videtur.

Si devant un Jury, on demandait à un accusé: "Avez-vous tué cet homme et puis, lui avez-vous volé cinq cents?"

Et si l'accusé répondait, assisté de son avocat: "Il n'y a rien de vrai là dedans!—Je n'ai pas volé ces cinq cents! Le silence de l'accusé, sur l'accusation capitale, ne pourrait certes pas être interprété de façon à faire enlever du chef d'assassinat... tout au plus pourrait-on l'expliquer de l'inculpation accessoire de vol.

De qui la "répondit" (voe de Madrid) a-t-elle pu tenir cette information impériale?

De Canalejas évidemment, le premier ministre d'Alphonse XIII à Madrid.

De qui Canalejas pourrait-il le tenir, le plus vraisemblablement? De S. M. le roi d'Espagne, en rapport constant, d'Angleterre, avec son ministre de Madrid. De qui S. M. le roi d'Espagne était-il, en Angleterre, le confident? De S. M. le roi d'Angleterre.

L'important n'est donc pas de savoir si oui ou non, le roi Georges a écrit à son ambassadeur, mais de savoir si, oui ou non, le roi GEORGES a personnellement exprimé son approbation au roi ALPHONSE XIII de la question... Et comme on vient de le voir, le démenti de Londres est muet sur ce point historique.

L'Univers, quand il signalait l'information Madrid-Canalejas-Winnipeg, n'en reproduisit pas une partie seulement mais la totalité. Il faut croire que l'Irish Catholic fut de même.

Si, l'Irish Catholic essayait d'obtenir un autre démenti, portant sur la seconde partie, il s'exposerait, vraisemblablement, à recevoir une réponse comme celle-ci:—

"Cela ne regarde pas la Presse". Le roi Georges, comme tel, a le droit personnel, en Angleterre, d'exprimer à n'importe qui, parent ou ami, —son opinion particulière, sur telle ou telle attitude étrange, étrangère concernant telle ou telle question, —même l'information cela ne serait pas quelque chose "d'inconstitutionnel"...

Pendant plus de trois mois l'information Madrid Canalejas, —l'affirmation, non contredite, de l'hégémonie impériale, s'exerçant sur Alphonse XIII concernant "LA QUESTION RELIGIEUSE" a pu s'implanter librement, faire le grand tour de l'Espagne, —à la

quelle l'information était spécialement destinée ainsi qu'à la France. Canalejas peut-être à montrer que, derrière lui, au-dessus de lui, se tenait la grande figure impériale. L'effet moral, répondrait à été produit en Espagne. Le demi-dément serait donc arrivé après coup—quand l'effet à produire a été acquis.

Le vote récent de la loi du "sédans", dirigée contre l'Église, contre les ordres religieux, contre la Papauté l'atteste. Le projet de la loi sur le service militaire général, dont on menace le clergé régulier et séculier—"les curés Saccaudus"—comme sous la République, du gr. or. de France; contre la marque extérieure de l'Église au Canada. Mais le brevet d'invention ne porterait pas la marque. d'Angleterre? Et la loi annoncée par Canalejas, dès Juin dernier, (discours du trône prononcé par Alphonse XIII) sur le "démembrement des écoles publiques, ne porterait-elle pas, dès à présent, la même marque mystérieuse?

Une dépêche toute récente de Madrid n'annonce-t-elle pas (l'Église) l'imposition de la loi de la "Séparation" (à l'Anglais?) de l'Église et de l'État est un "fait accompli en Espagne", grâce à un stratagème Canalejas, il y a vote malgré l'opposition catholique? Et cette loi de "Séparation" n'impose-t-elle pas des restrictions graves à la fondation d'ordres religieux?—Tandis que, depuis le règne de la reine Isabelle, Grand-mère d'Alphonse XIII, l'ordre maçonnique jouit de la "reconnaissance officielle", (sic) il fut fondé, en Espagne, par la grande loge, impériale, d'Angleterre: 1728 premier loge: "Matrilinea à Madrid (Loge maçonnique) portant le No 50 de la liste secrète de la grande Loge d'Angleterre et sous l'obédience de celle-ci".

Le "Grand maçonnique" (anglais, d'abord puis "espagnol") n'est soumis à aucune restriction. Il y a maintenant 1000 loges en Espagne, et 7500 FF. "Anarchistes connus, sortis de ces loges; mais les ordres religieux... Nationalité, les Cadenas 1111.

En présence du démenti, à côté, signé Knollys, ne pourrait-on pas se demander, en Canada, sans manquer au loyalisme—qu'il ne faut jamais confondre avec la "Séparation", n'aurait-il pas se demander si l'Impériale maçonnique, mère de la maçonnerie espagnole, ne serait pas l'inspiratrice l'approbatrice hégémonique de l'attitude "anti-cléricale" de Canalejas?... est-ce que cette question bien légitime à coup sûr, ne s'imposerait pas aux médiations des 25,000,000 de catholiques de l'Empire, aux méditations des catholiques du Canada?...

Une dernière question: L'information Madrid-Winnipeg, 7-8 août 1910 n'a été publiée par la Free Press quand celui-ci, le 21 nov. dernier, a affirmé que cette dépêche de la Presse associée (?) avait paru dans tous les journaux du Canada, la Free Press—la correspondance publiée à Madrid en français... N'y aurait-il pas eu, par hasard, un contre ordre, de Londres, pour arrêter le vol de la dépêche de Madrid?

Réponse. On était au mois d'Août, 1910, en plein travail

d'Impérialisation. C'était au lendemain de modification introduite dans la formule du serment royal, on était à la veille du Congrès de Montréal et des honneurs officiels, décernés au légat du Pape à la veille du télégramme préparé à Londres, en réponse à celui du dégat, on était à la veille d'un grand discours qui allait retentir au Congrès de Montréal sur l'entière liberté, l'heureuse tranquillité des catholiques, du Canada abrégés sous l'union Jack... Chut!...

A pareil moment, l'information Madrid-Canalejas, si elle eût pu faire le tour de la presse, aurait produit un effet désastreux sur l'opinion publique—et sur le travail d'Impérialisation.

La Free Press (des FF., Daffoe et Clifford Sifton) a-t-elle "signoré" le contre ordre? A-t-elle péché par excès de zèle, accord d'indépendance, manie de "prouver à sensation"? Est-ce désir de donner, en catimini, la "bonne nouvelle" à la bonne ville de Winnipeg—la plus maçonnique citée de l'Ouest "The most orthodox n'aste celtic masonic city of the West" (Altonic quarterly Winnipeg 1905) Peut être!...

toujours est il que pour se faire pardonner, sans doute, l'imprudence ou l'indiscrétion du 8 août 1910, la Free Press ait soin de la caclier en la déposant.—No 28 S. Août, vol. 38, p. 5. col. 5 tout en bas, dans un tout petit coin de rien du tout. Puis, le 11 novembre dernier elle a vomi colonne de vénéficiations contre ceux qui l'ont dénichée... On se console comme on peut!

LUMEN.

Vie Courante

Le gouvernement provincial a désigné M. J. C. Magnan, au poste d'inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec. Ce choix est un acte de justice à l'endroit du nouveau titulaire qui apporte l'expérience de 25 ans dans la noble carrière d'instituteur.

M. Magnan est certes qualifié pour remplir la charge, au point de vue des connaissances requises. Au reste, son accession à ce poste a le mérite de n'être pas obtenu purement par la faveur, mais par le mérite. C'est un procédé que nos gouvernements feraient bien d'appliquer le plus souvent possible.

On pouvait s'attendre à une levée de truclles contre M. McGowan et le gouvernement qui l'a nommé; mais toutes ces petites taquineries dirigées par la bande dispersée de l'ancienne Emancipation viennent démontrer que l'acte du gouvernement a du bon. La désapprobation tapageuse du

Le MAL de TETE le plus violent... POUDES NERVINES de MATHIEU

Le remède idéal pour vous ne serait donc pas le bon; mais il faudrait refaire, purifier l'atmosphère de la politique afin de la rendre respirable à tous, aux honnêtes gens comme aux forbans.

Advertisement for MATHIEU'S NERVE POWDERS, including a small illustration of the product box and text describing its benefits for nervous ailments.

"Pays" constitue en quelque sorte un des meilleurs témoignages en faveur de l'un et de l'autre.

Qui le croirait: on demande des Juifs. C'est pourtant vrai, dans un véritablement de prime abord. On se l'expliquera mieux quand on apprendra que ce cri d'appel est lancé par un hébreu authentique Jacob H. Schiff, de New-York. Au cours d'une récente conférence devant la société des immigrants Juifs, ce personnage se serait écrié: "Il n'y a pas assez d'Hébreux en ce pays. Ils ne représentent que 2 pour cent de la population; mais ils y raient représenter 5 pour cent. Il faudrait enlever 3,000,000 de Juifs aux États-Unis."

Pour être agréable à M. Schiff nous sacrifierions volontiers tous ceux qui se réfugient dans ce pays.

Le ciel nous garde d'en arriver au degré où en sont rendus nos voisins, en fait de mécontents électoraux. Six cent vingt quatre électeurs du nom de Adam dans l'Ohio, sont cités en cour sous l'inculpation d'avoir vendu leurs votes lors d'une élection. C'est à peu près le record de la vénailité; aux États-Unis, pays des records, il ne devait manquer que celui de l'Union Américaine pourra s'ajouter une étoile de plus en mémoire de ce nouveau succès.

Des listes mentionnant le nom et le prix net de chaque électeur circulent entre les mains des agents de sélection. Deux mille personnes nouvelles seront prises, une fois celles-ci réglées. Décidément, les électeurs honnêtes ne seront plus regardés désormais, dans l'Ohio.

Tout n'est pas rose, non plus, dans la politique canadienne—s'il faut en croire M. Borden, chef du groupe conservateur, et ses doléances formulées récemment devant le Canadian Club de Toronto.

"Les institutions démocratiques ne sauraient être permanentes quand les autres bases peuvent ébranler, et surtout les enfants ne sont pas instruits de leurs devoirs de citoyens?"

"Notre système de parti est sans doute plein d'anomalies et d'inconvénients; travaillons à les corriger, mais ne faisons pas un meilleur système se présente à nous. Que personne ne se considère trop supérieur pour se mêler à la politique.

"Si la politique est corrompue, vous en êtes responsables, dit M. Borden, et c'est votre devoir de la purifier."

Tout cela est bien beau à dire, M. Borden. Mais, depuis que les érudits de députés ont augmenté au point de faire de la politique un refuge pour trop de gens qui ne savent que faire ailleurs de leurs quatre membres, le niveau moral de cette institution baisse constamment et foule de gens sérieux s'en éloignent, tant leur répugnance est grande.

Le remède idéal pour vous ne serait donc pas le bon; mais il faudrait refaire, purifier l'atmosphère de la politique afin de la rendre respirable à tous, aux honnêtes gens comme aux forbans.

Grand soulèvement chez les vigneron de Champagne. Seule, l'arrivée des troupes régulières a calmé les manifestants. On en vint à la loi, qui tolère les vins fraudés, au détriment des vrais vins de Champagne.

L'inconvénient d'avoir trop bon nous; tout le monde s'en empare. Des centaines de caves ont été

pillées et des milliers de tonneaux de champagne plus ou moins véridique ont été épanchés dans les rues. Mais il y a compensation à la douleur des friants de ce joli vin, c'est qu'il constituait une horrible falsification.

Toutefois, cet incident doit nous rendre rêveurs, nous canadiens, si éloignés de cette terre de Champagne, et l'on a lieu de se demander quel breuvage on nous fait avaler sous ce non trompeur et adhésif de Champagne, lorsque la consommation, établissons les statisticiens, est 30 fois plus grande que la production de cette liqueur!...

NOMINIQUE

M. J. Gadoury, conseiller municipal récemment élu dans le canton de Laranger, a remis sa démission au conseil du Village, dont il faisait partie depuis quelques années. Ses raisons ont été trouvées valables et sa démission a été acceptée en conséquence.

Nos amateurs de courses ont assumé l'entretien d'une piste, dans la baie, sur le grand lac Richard, Nominique. Attentions-nous à des exploits sensationnels, un de ces jours.

M. le curé H. Chalumeau a interrompu sa visite de paroisse, à cause du mauvais temps et des circonstances intervenues. Il la reprendra à une date qui sera fixée plus tard.

Il y a eu session spéciale de la cour du magistrat mercredi. M. Gazette de Hull présidait. Quelques causes civiles et une affaire de mort criminel ont été entendues. Un incident est survenu relativement à l'absence d'avocats étrangers à la localité et qui avaient jugé à propos de ne pas se rendre. Pour la dernière fois la cour a accordé l'ajournement des causes suivantes: Bousquet & al. vs J. Gouillard; V. F. Forget vs Edouard Roder et W. H. Thannette et al. tiers saisis, constans. Quelques menues affaires ont été rapidement expédiées, puis a été appelée la cause Félix Dansereau plaignant, vs Brunet.

Le poursuivant était assisté de Mre St-Jacques de Montréal; l'accusé était défendu par Mre A. Delage de Nominique.

M. Dansereau, commerçant de bois, à un droit de rétention sur une partie des lots du canton Turgeon.

En particulier, il en prétend un sur le lot de M. Brunet. Or ce dernier prétend détenir un titre suffisant à lui laisser la propriété du bois situé sur son lot. Advenant la preuve satisfaisante de la rétention, l'occupation tombera. Plusieurs témoins ont été entendus de part et d'autre, pour établir la bonne foi des parties litigieuses. Vu l'absence des documents essentiels, jugement n'a pu être prononcé.

CANTON BAGER.

La rougeole sévit dans le canton; elle fait de nombreuses victimes, mais n'a pas encore fait de mortelles.

M. Arthur Tratiem, ingénieur forestier, mettra en vente le 31 du courant, pour le bénéfice du trésor provincial quelques milliers de billets saisis sur le lot No 31 du 4e rang de Bager. Ce bois, n'ait-on été coupé illégalement, et la couronne qui ne perd jamais ses droits, en fait son profit.

Kiamika, 26. Plusieurs chantiers sont en opération ici et four-

nissent de l'ouvrage à la population.

M. E. St-Jean, hôtelier, a été cité devant la cour du magistrat pour infraction à la loi des licences. L'enquête a été tenu à Piquetville, au cours de la semaine dernière. L'accusation comportait "vente de boisson à un mineur." La cour a reconnu l'offense fondée. M. St-Jean est vraiment malchanceux, car, au cours de l'été dernier, il s'est reconnu fautif de vente de boisson sans licence.

Espérons que c'est là la fin des tribulations.

Ferme-Neuve.—Nos élections municipales ont donné comme résultat: M. Louis Claret, réélu et M. Omer Brunet, en remplacement de M. J. B. Raymond, parti pour l'étranger.

M. J. B. Balzeinier était de passage à Nominique ces jours derniers, pour affaires.

M. l'abbé Cadieux, vicaire à Ste-Agathe, était de passage au milieu de nous ces jours passés.

Labelle.—M. le magistrat Bazin, de Montréal, accompagné de M. les avocats J. Labelle et Louis Carrière, étaient de passage ici ces jours derniers. Tous revenaient d'une excursion de chasse au Mont Tremblant dans le voisinage de Labelle.

Il est fortement question de l'établissement, à brève échéance d'une industrie nouvelle, au moyen de l'énergie électrique. On utilisera le pouvoir d'eau si considérable qui prend naissance au milieu du village.

Labelle 2 fév.—MM. Delage, Bousquet et Achim, avocats de Nominique, étaient de passage au commencement de la semaine, à l'occasion du terme fixé par le magistrat de district.

Il y a eu une séance très occupée la cour présidée par le magistrat.

Suite sur la sixième page

REFFROIDISSEMENT Toux Rhume Bronchite

Consommation N'hésitez donc pas, au premier symptôme, à prendre du

Sirop Mathieu

Advertisement for MATHIEU'S SYRUP, including an illustration of the product bottle and text describing its effectiveness for various ailments.

En vente Partout

Mal de Tête Migraine, Névralgie, Fatigue Nerveuse, grippe, etc. Poudres Nerveuses de Mathieu exemples d'opium, morphine, chloral et autres drogues dangereuses. CIE J. L. MATHIEU, PROPRIÉTAIRE, SHERBROOKE, P. Q.

MINUTES ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE LABELLE, A SA SESSION DU 14 DECEMBRE 1910.

A une session générale du Conseil Municipal du Comté de Labelle, tenue en l'Hôtel de Ville au village de Papineauville, chef-lieu du dit comté, mercredi le quatorzième jour de décembre mil neuf cent dix, à une heure de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec à laquelle étaient présents: Son Honneur le préfet du comté, M. Peter Dent, maire de la partie nord du canton de Lochaber, et MM. Bruno Moncion, maire de Blaké Bigelow, Wells et McGill, Charles Morin, maire de Bowman, et Villeneuve, F. J. Andrews, maire de Wurtelle, Alexandre Kempf, maire de Buckingham, Antoine Leduc, maire du village de Chénéville, Achille Malo, maire de la paroisse de Cœur Trés Pur de la Bienheureuse Vierge Marie de Plaisance, Avila Pambrun, maire de Hartwell et Preston, Octave Demers, maire de l'Ange-Gardien, J. B. Bonneville, maire de Lochaber, R. N. McLacklan, maire de la partie ouest des cantons de Labelle, Joseph Nadon, maire du village de Montebello, H.C. York, maire de Mukgrah et Derry, Alexandre Kempf, maire de Notre-Dame de Bonsecours, Mathias Latendresse, maire de Notre-Dame de la Paix, N. Belisle, maire du village de Papineauville, Théophile Morissette, maire de Portland, Léon Tessier, maire de Phonsonby, Jos. B. Joubert, maire de Ripon, E. J. Noël, maire de St-André Avelin, Norbert Desormeaux, maire de Suffolk et Addington, Théodore Leduc, maire de St-Angélique, et Gonzague Gagnon, maire de la paroisse de Thurso, formant un quorum de ce conseil sous la présidence du préfet au fauteuil.

674

Proposé par le conseiller Joubert, secondé par le conseiller Tessier que les minutes de la dernière session telles que lues soient adoptées.

Adopté.

675

Proposé par le conseiller Pambrun, secondé par le conseiller Morissette que le rapport financier du Secrétaire-Trésorier pour les derniers trois mois, tel que lu soit adopté, sujet à l'examen de l'auditeur.

Adopté.

676

Proposé par le conseiller Gagnon, secondé par le conseiller Bonneville qu'il soit passé un Règlement intitulé Règlement No 15 pour lever une taxe générale de un sixième de MILLE dans la paroisse sur toutes les propriétés taxable de cette municipalité pour payer l'estime des dépenses de cette corporation durant l'année mil neuf cent onze, s'élevant à neuf cent quatre-vingt-sept 56700 piastres.

Le Règlement No 15 est écrit et lu.

Adopté.

677

Proposé par le conseiller Gagnon, secondé par le conseiller York que le Règlement No 15 qui vient d'être lu soit adopté et que le Préfet et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à y apposer leurs signatures.

Adopté.

678

Proposé par le conseiller Bonneville, secondé par le conseiller Tessier que la demande des conseillers de Saint-André Avelin à l'effet d'amender le procès-verbal de P. T. Desjardins concernant l'entretien des ponts de comté entre les municipalités de Saint-André Avelin, Sainte-Angélique et Cœur Trés Pur de la Bienheureuse Vierge Marie de Plaisance soit mise de côté.

Adopté.

679

Proposé par le conseiller Joubert, secondé par le conseiller Desormeaux que la Requête de certains Electeurs de Suffolk et Addington et de Ripon demandant à être érigés en une municipalité nouvelle composée de parties des municipalités susdites soit rejetée.

Proposé en amendement par le conseiller Leduc secondé par le conseiller Pambrun que la dite requête soit prise en considération à la prochaine assemblée du mois de mars 1911.

Amendement adopté. Motion défermée.

680

Considérant la requête signée par plus des deux tiers des Electeurs d'un certain territoire de la municipalité du Canton de Campbell en date du 5 septembre 1910, il est proposé par le conseiller Gagnon, secondé par le conseiller Bonneville que les limites de la dite requête soit accordé aux Requérants, et que le territoire décrit en la dite requête soit érigée en municipalité de partie de Canton sous le nom de "municipalité de la partie est du canton de Campbell bornée comme suit, savoir: à l'ouest par la portion restante du dit canton de Campbell suivant une ligne brisée partant d'un point sur la ligne séparative des cantons de Campbell et Wurtelle à l'extrémité nord de la ligne séparative des Rang 4 Nord-ouest et 4 du dit canton de Campbell et suivant la ligne séparative des lots 4 et 3 Nord-ouest et 4 Campbell, la ligne séparative des lots 31 et 32 du 4ème Rang de Campbell, la ligne séparative des rangs 4 et 3 de Campbell, la ligne séparative des lots 26 et 25 du 4ème Rang de Campbell, puis le lac aux Barges et le lac aux Écorces et enfin la ligne séparative des rangs 2 et 4 de Campbell jusqu'au canton de Kiamikou au nord, au sud-est, au sud et au sud par les bornes actuelles du dit canton de Campbell et que le secrétaire trésorier soit et est par les présentes autorisé à transmettre au Secrétaire de la Province une copie de la présente résolution et de tous les documents s'y rapportant afin d'en obtenir la sanction par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Adopté.

681

Considérant la requête signée par plus des deux tiers des Electeurs d'un certain territoire de la municipalité des Cantons Unis de Wurtelle, Morceau et Gravel et situé entièrement dans le canton de Wurtelle et portant la date du 12 juin 1910, demandant, les dits requérants à être détachés de la municipalité de Cantons Unis susdite et annexés à la Municipalité du canton de Campbell.

Considérant que la portion de territoire mentionnée en la dite requête est contigüe à la partie Ouest du Canton de Campbell et qu'il appert par une résolution du Conseil municipal des Cantons Unis de Wurtelle, Morceau et Gravel en date du 6 juin 1910, que la dite portion de territoire une fois détachée de la municipalité locale susdite devra former avec la dite partie ouest du Canton de Campbell une municipalité seule et distincte. Il est proposé par le conseiller Morin, secondé par le conseiller Moncion que l'objet de la dite requête soit accordé aux dits Requérants et que les dits deux parties de Canton soient réunies et forment une municipalité sous

La vitalité des rentiers.

On se demande souvent: — "Pourquoi les Rentiers vivent-ils plus longtemps que la moyenne des autres gens?" La réponse à cette question est naturellement que ceux là vivent plus longtemps, qui ont le moins de soucis.

C'est une chose bien connue que les soucis tuent plus de gens que ne le fait le travail. Ôtez à un homme le souci capital de l'existence, le souci de son état de sa vie, et l'activité de son esprit se tournera plus librement vers des sphères plus élevées. Chargez, au contraire, un homme de l'appréhension du Refuge des pauvres, ou d'une vieillesse malheureuse: vous paralysez son bras droit.

Un homme qui a toujours épargné pour les mauvais jours, et les dernières années de sa vie, avec la crainte que quelque tempête ne détruise, à un certain moment, les provisions qu'il a amassées, n'ira pas se débattre, au cours de ses jours avec quelques économies, mais aussi avec des nerfs délabrés.

Il est donc heureux pour tous, hommes et femmes, que le Gouvernement ait pourvu à un moyen par lequel des éparages puissent être mis de côté pour l'avenir, avec une certitude parfaite qu'on pourra en profiter, quand viendra la vieillesse.

"Je crains," disent bien des gens, "non pas de mourir, mais d'être un fardeau pour les autres, dans mes dernières années." Les rentes viagères du Gouvernement ne résoudront pas tous les problèmes de ce genre, mais elles résoudront et résolvent effectivement beaucoup d'entre eux.

Demandez des renseignements à votre maître de poste, ou écrivez au Surintendant des Rentes Viagères à Ottawa.

Pour la sécurité des aviateurs.

L'Aéro-Club de France vient de fonder deux sociétés de 10,000 francs chacune, (20,000), appelées à récompenser des dispositifs pour la sécurité des aviateurs.

Le premier récompensera le constructeur français qui aura présenté au jury l'aéroplane réalisant les conditions d'atterrissage que celui-ci jugera les meilleures (sécurité aux grandes vitesses et dans les divers terrains, moindre longueur de parcours à l'atterrissage, etc.)

Le jury aura le droit d'imposer à chaque aéroplane les épreuves que celui-ci jugera convenable et il pourra, s'il y a lieu, diviser le prix.

Le deuxième prix de 10,000 francs sera attribué au constructeur français qui aura apporté aux appareils d'aviation, dans l'ensemble, ou dans une de leurs parties essentielles, une amélioration notable (exclusion faite des perfectionnements relatifs aux moteurs proprement dit).

Ce prix, qui pourra être décerné qu'à un constructeur ayant présenté un appareil capable de fonctionner, ou tout au moins un modèle dont les dimensions auront été jugées suffisantes par le jury.

À ces deux prix, très importants, vient s'ajouter, le prix Lachance, de 5,000 francs, (\$1,000), qui sera attribué à la personne qui, ayant le meilleur parachute pour aéroplane:

Les larmes et le chimiste.

Mme Chiniéus, la femme du grand chimiste, se voyant refuser par son mari une parure d'hermine, éclata en sanglots.

— Sans courir, vociférait-elle, tu n'attaches aucune valeur à mes larmes.

— Mais, ma chérie, répondit le savant, je les ai analysées, tes larmes! Comment voyez-vous l'attaché de la valeur à quelques

gouttes d'eau, un peu de chlorure de sodium et une trace de phosphate de chaux!

Les esprits supérieurs sont les plus faciles à duper, car la ruse est trop petite, trop basse, trop adoussée d'eux, ils ne la sauraient voir — et, ils ne peuvent se corriger, sous peine de descendre, mieux vaut continuer de souffrir.

Sans le devoler, la vie est molle et désoignée; elle ne peut plus se tenir.

JOUBERT.

LA MINERVA

Huile d'Olive de table dont chaque bouteille porte un certificat de pureté garantie par le laboratoire de Marseille.



Demandez-la partout. Distributeurs en Gros: LAPORTE, MARTIN & CIE Limitée, MONTREAL.

Demandez les fameux cafés "St-Marc" — ET — "La Créole"

Austin Comte & Cie. IMPORTATEURS DE Thé, Cafés, Epices, etc., etc. 444, rue St-Paul, 1-12-09 J.N.O. MONTREAL

ASSURANCE

M. F. X. Desnoyers, de Nominique, ayant plus de vingt années d'expérience, comme agent d'assurance.

Sur la Vie et le Feu (ou limit encaissement à la distribution de ses constitutions des comités de Labelle et Terrebonne, pour placer avantageusement tous les divers risques qu'ils voudraient lui confier. Représente plusieurs compagnies anglaises et américaines et est en état d'offrir les garanties les plus sûres et les plus libérales à des taux très modérés. N'a jamais eu, dans sa pratique, une seule perte par le feu qui n'ait été réglée, à la satisfaction des clients, en moins de 15 jours. S'adresse par lettre ou en personne, à:

M. F. X. DESNOYERS, Agent d'Assurances, Nominique, comté Labelle, Qué.

Magasin "Asaya-Neural" pour le nouveau remède contre l'Épuisement Nerveux. L'état d'abattement que les femmes subissent durant la période de convalescence qu'entraîne l'accouchement a été jusqu'ici oublié. La sensation de grossesse nerveuse fait disparaître tout intérêt dans les choses ordinaires de la vie. "ASAYA-NEURAL" est imprimé dans ce cas épineux. Il nourrit les nerfs, équilibre le sommeil, stimule l'appétit, aide la digestion et rétablit sous sa vivacité d'esprit et la sensation de forces nerveuses. \$1.50 la bouteille. Obtenez-le de votre agent local.

DR HENRI CARTIER, RAPIDE DE L'ORIGINAL.

TIMBRES POSTE NOUS ACHETONS Les timbres poste oblitérés CANADIENS POUR CERTAINS TIMBRES NOUS PAYONS CINQUE \$100.00 CHIQUE SI VOUS AVEZ DES TIMBRES DU CANADA A vendre, notre Catalogue illustré de 250 pages, pour chaque variété, vous est adressé gratuitement. S.V.P. n. pas le demander gratuitement. QUEBEC STAMP EXCHANGE, 170, Rue Postale, 170, QUEBEC, Qué.

Dr RAYMOND DORAY Nominique Qué. Bureau voisin de l'Hotel de Ville

E. J. Leblanc NOTAIRE, L.L.L. (J-F 10 J.N.O.) Nominique Qué

J. A. CALANDE & FILS Magasin General Frais du Carre Central.

Fleur, arros, pain, grain de toutes sortes, épicerie, feronneries, briques, chaux, matériaux, nouveautés, etc. 1010-1011 J.N.O. —NOMINIQUE. One—

H. ACHIM AVOCAT Nominique

LA GAZELLE LES CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES DE LA MARQUE... GAZELLE SONT LES MEILLEURES QU'IL Y AIT SUR LE MARCHÉ

Demandez-les à votre fournisseur. 1-8-10

RODOLPHE ROBERT AVOCAT LABELLE

J.-B. Bousquet AVOCAT Nominique

P. J. CHARTRAND et CIE, L. TURBON CHARTRAND & TURGEON COMPTABLES 55, rue S. François-Xavier. Bel. Tel. Main 5141. March. 1910 MONTREAL.

La Gaisse d'Economie des Cantons du Nord. Saint-Jérôme, Qué. Fait toutes sortes de transactions d'argent, Escompte d'effets de commerce et d'effets d'exportation. Fait toutes sortes de collections. Traités toutes sortes de lettres de change et de lettres de crédit. Traités des pays étrangers encaissés au taux le plus haut. Indépendance absolue.

R. DESCHAMBAULT, 1-8-10 J.N.O. Gérant.

Le Magasin General du Depot (Limite) LAPEDE DE L'ORIGINAL, P.Q. Fleur et hardes utiles. Fonds de manège et encaie le premier lundi de chaque mois. Agence, achats, informations et change de nouvelles marchandises. Boite de soie et de robes moulées brutes. Logis, voitures et autres nouveautés. —UNE VISITE EST SOLICITEE. Z. RENO, Gerant. 1-8-10 J.N.O.

Dr. Léon Archambault 255 rue Rachel, St-Jérôme, Montcal. Téléphone 255-270. DENTISTE Les travaux se passent à la porte.



DE L'EST A L'OUEST

MONTREAL-NOMINIQUE-DUHAMEL Tous les jours, excepté les dimanches et fêtes. Montréal à 4 h. p.m., Nominique à 0.40 h. et Duhamel à 11.10 h.p.m.

MONTREAL A NOMINIQUE Les lundis, mercredis et vendredis quittent Montréal à 8.45 a.m. attein Nominique à 2.15 p.m.

NOMINIQUE DUHAMEL Train mixte quittant Nominique les lundis, mercredis et vendredis, à 8.30 p.m. attein Duhamel à 6.30 p.m.

DE LOUEST A L'EST

DUHAMEL-NOMINIQUE-MONTREAL Tous les jours, excepté les dimanches, quité Duhamel à 4.20 a.m. attein Nominique à 6.55 et Montréal à 11.00 a.m.

NOMINIQUE A MONTREAL Les lundis, mercredis et vendredis, quité Nominique à 4.15 p.m. attein Montréal à 9.40 p.m.

DUHAMEL-NOMINIQUE Train mixte quittant Duhamel à 11.00 a.m. attein Nominique à 2.45 p.m.

Par ordre, EMILE J. HEBERT, Act. gén. du Serv. Voyageur

Cie Gie TRANSCANTATIQUE

De New-York au Mexique-Paris France. Départ toutes Jours, à 10 hrs matin. LA TOURNAI 27 Oct. LA FLORENCE 28 Oct. LA SAVOIE 29 Oct. LA LORRAINE 31 Nov.

Départ tous les samedis, à 4 hrs p.m. NIAGARA 29 Oct. CHICAGO 29 Oct. FLORENCE 30 Oct. LA SCAGNONE 22 Nov. CAROLINE 22 Nov.

Géni, Trudeau et Cie., Agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre Dame Ouest, MONTREAL. 1-8-10

Le Nord Canadien de Quebec Division S. Jerome et Huberdeau

Quotidien STATIONS Quotidien excepté le dimanche

Table with 4 columns: Station, Departure, Arrival, Price. Includes entries for Place Vénit, S. Jérôme Diamond, S. Jérôme Arr, Filon, Lévesque, Shawbridge, S. Sauver, Châteauguay, Morin Plains, St-Jovite, Montfort, Newryog, Leclerc Island, Châteauguay, Lac des Saules, Laroche, Sorel, Bateville, Arville, Huberdeau.

Trains de fret rapides tous les Jours. GUY FOMBS, Agent Général Fret et Passagers, Montreal.

Jurisprudence des Tribunaux Canadiens

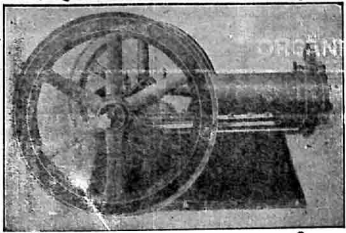
En matière d'abonnement au journal

1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son domicile ou à un autre, est responsable de son paiement.

2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur son abonnement, autrement, l'éditeur peut continuer à lui livrer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement n'est pas remboursé, ni le journal du bureau de poste.

3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement, dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de son domicile. 4.—Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'adresse ancienne, constitue une preuve prima facie d'intention de fraude.

Moteurs a Gazoline et a Petrole "LAIR"



son les plus économiques et les plus économiques pour les cultivateurs, pour battre le grain, scier le bois et pour moulin à grain, etc., pour le salon qu'ils sont les seuls qui marchent indifféremment avec la gazoline ou l'huile de charbon ordinaire, que vous trouvez n'importe où à meilleur marché que la gazoline. Nos engins n'ont aucun danger, ni d'explosion, ni de feu, vu qu'ils marchent à l'huile de charbon, ce qui est un avantage incontestable sur la gazoline qui est très dangereuse et très odieuse.

PAUL LAIR, Coin Moreau et Stadacona, MONTREAL. 17 mars 1910-210-1 A p.

SPECIFIQUE DEVINS

Contre la Toux...

Un produit pharmaceutique pur et scientifique!

Remède souverain contre toutes les maladies qui affectent les bronches, Toux, Rhume, Enrouement, Extinction de voix, Asthme, Bronchite, Croup, etc.

Depuis plus d'un demi-siècle

le SPECIFIQUE DEVINS suit l'évolution d'un usage constant et la demande en va, sans cesse, grandissant, dans le public.

CHAQUE SAISON

Amusez vos exigences nouvelles en fait de bijoux, articles d'orfèvrerie, etc.

Pour en faciliter à nos Clients

La satisfaction, nous avons résolu de faire un sacrifice, de maintenir le système que nous avions adopté pour les fêtes, de faire une remise de 10 pour cent.

Sur tous les Achats au Comptant

LE MAGASIN ALAIRE D'ORFÈVRE ET BIJOUTIERE, A L'ANNONCIATION.

Vous y trouverez également: Horloges, Bijoux, Boîtes à Bijoux, Boutons de Manchettes, Brevetés, Chaînes de Montres, etc.

J. E. Allaire, Bijoutier et Opticien Diplômé, L'ANNONCIATION, Qué.

Rue Principale, Près du Pont

N. B. - M. J. E. Allaire se propose de donner une attention spéciale à ses clients du Nord. Il visitera lui-même toutes les paroisses depuis Saint-François, jusqu'à Ferme Neuve, à Saint-François, il descendra chez M. Gosselin, à Nominungue, chez M. Borlianne, à Dulacour, (Hôtel de l'Original), chez M. P. Gauthier, à Ferme Neuve, chez M. Salouin. Ces personnes ainsi que M. Lacombe, agent de la station de la Labelle, sont ses représentants et pourront recevoir les commandes et les objets à réparer.

Advertisement for 'L'Éclair' featuring a woman's portrait and text: 'L'ÉCLAIR' QUAND VOUS VENEZ À MONTREAL voyez notre immense stock de Vaisselle, Verre, Coutellerie, Lampes, Vases et Articles en faïence...

A bonnez-vous au "PIONNIER" Journal du Colon.

La Banque des Marchands DU CANADA

Fondée en 1864 Capital: 1,000,000 \$

Secours S. Agathe des Monts Ouverte tous les Jours. Succursale S. JOVITE Ouverte les mercredi et vendredi seulement.

Nous portons une attention particulière aux comptes d'épargne. On y reçoit les dépôts de \$1.00 en montant et l'intérêt, alloué au plus haut taux courant, est ajouté au capital, deux fois par année sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande ou de présenter le livre.

J. MONDOR, GÉRANT.

Banque d'HOCHELAGA

St-Jerome, Que. Capital Autorisé, \$4,000,000 Capital payé, \$2,500,000 Fonds de Réserve, \$2,500,000

Toutes affaires confiées par la loi à la banque reçoivent une attention spéciale.

ALB GIROUX, Gérant

Hotel Victoria

J.-L. PATENAUDE, Prop.

Liqueurs et cigares de choix. Repas bien préparés et bien servis. Grand salon de réceptions pour comités, soirées, etc.

Expédiez-nous

Peaux Vertes

NOUS PAYERONS LES BREVETS. Vous obtiendrez chez nous: Correct assortiment, Les plus hauts prix du marché.

REYLLON FRÈRES

134 et 136 rue McGill, Montréal.

HONORE MAROIS

Mécanicien et Plombier

MÉCANIQUE GÉNÉRALE - RÉPARAGES DE MACHINES DE TOUS GENRES: MOULINS, ETC. PLOMBERIE.

JOS. CORBEIL

AGENT D'ASSURANCES - JEROME, P. Q.

- SUN ROYAL WESTERN YORKSHIRE CALÉDONIAN BRITISH AMERICA PHOENIX OF LONDON LONDON AND LANCASHIRE LIVERPOOL, LONDON & GLOBE NORTH BRITISH & MERCANTILE NEW YORK UNDERWRITERS PHOENIX OF HARTFORD FIRENCE OF BROOKLYN COMMERCIAL UNION NORWICH UNION NORTH AMERICA QUEEN ATLAS

S'inscrire ainsi d'assurances de vie, de garantir, d'établir, de mutuelle et "Plate Glass".

Dr NAP. DUCHER

Médecine générale et Chirurgie SPÉCIALITÉ: MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS. Jour et nuit, à la disposition des clients, RUE NOTRE-DAME, NOMINUNGUE, Qué.

le nom de "Municipalité de la partie Ouest du Canton de Campbell", bonifié comme suit au nord, par la ligne séparative des lots 12 et 13 du Premier rang de Wurtele, et partie par la ligne séparative des lots 4 et 5 des rangs 2 et 3 de Wurtele, au sud par la ligne de Kiamika; à l'est partie par la ligne séparative des rangs 1 et 2 de Wurtele vis-à-vis des lots 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6 et 5 des dits premier et deuxième Rang de Wurtele et partie par la ligne séparative des rangs 3 et 4 de Wurtele vis-à-vis des lots 4, 3, 2 et suivant la ligne séparative des rangs 4 et 3 Nord-ouest de Campbell, la ligne séparative des lots 32 et 31 du Rang 4 de Campbell, la ligne séparative des rangs 3 et 4 de Campbell, la ligne séparative des lots 25 et 26 du Rang 3 de Campbell, puis le lac aux Barges, le lac aux Écorces et la ligne séparative des Rang 4 et 2 de Campbell jusqu'au canton de Kiamika, à l'ouest par le Village de Mont Laurier et la Rivière du Lièvre et que le secrétaire-trésorier soit et ce par les présentes autorisé à transmettre au Secrétaire de la Province une copie de la présente résolution et de tous les documents s'y rapportant afin d'en obtenir la sanction par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

Proposé par le conseiller Joubert, secondé par le conseiller McLaughlin que le compte de P. Picard au montant de \$6.20 pour impression d'avis de convocation durant l'année 1910 soit accepté et payé.

Proposé par le conseiller Leduc, secondé par le conseiller Landresse que la requête de certains Electeurs de Robertson & Pope demandant à être détachés de la dite municipalité et annexés à la municipalité de Wurtele Moreau et Gravel soit remise pour considération à l'Assemblée du mois de mars prochain et d'ici à ce temps le Secrétaire-Trésorier soit à ce que tous les documents se rapportant à cette requête soient placés devant le conseil et qu'un dépôt au préalable de \$75.00 soit fait entre ses mains, afin de pourvoir aux dépenses à encourir à ce sujet, avant d'émettre les avis publics requis pour la prise en considération de cette requête.

Proposé par le conseiller Yonk, secondé par le conseiller Bonville que cette session soit ajournée sine die.

J. ROBILLARD, M. D., Secrétaire-Trésorier, C. M. C., Labelle.

Concours DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1911)

PROGRAMME Dispositions générales 1. Le concours de la Société du Parler français au Canada, ouvert le 1er janvier 1911, sera fermé le 15 septembre 1911.

2. Les manuscrits pourront être retournés aux auteurs, sur leur demande et à leurs frais. Mais la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

3. Les manuscrits présentés au concours devront être écrits lisiblement sur le recto seulement du papier.

4. Toute œuvre présentée au concours devra être inédite.

5. Les concurrents devront s'inspirer de l'esprit qui préside aux travaux de la Société du Parler français au Canada: préférence sera donnée aux œuvres de caractère plus nettement canadien-français.

6. Les manuscrits présentés au concours devront être écrits lisiblement sur le recto seulement du papier.

7. Cette œuvre sera répétée, avec le nom et l'adresse de l'auteur, sur une feuille distincte, qui sera contenue dans une enveloppe fermée, transmise avec le manuscrit.

8. Les manuscrits devront être adressés et parvenir, avant le 15 septembre 1911, à M. le secrétaire général de la Société du Parler français au Canada, No 236, Casier, Québec.

9. Le concours sera jugé par un jury constitué de la façon suivante: M. Pamphile LeMay, de Québec; M. l'abbé Ph. Perrier, de Montréal; M. l'abbé Camille Roy, de Québec; M. Albert Lozeau, de Montréal; et le Secrétaire général de la Société du Parler français au Canada.

10. Le nombre et la nature des récompenses dans chaque section seront déterminés par le jury, d'après la valeur des œuvres présentées au concours.

11. Les résultats du concours seront proclamés dans une séance solennelle de la Société du Parler français au Canada.

12. La Société pourra publier les ouvrages primés dans le Bulletin du Parler français au Canada, dans le cours de l'année 1911.

13. Les manuscrits présentés au concours devront être écrits lisiblement sur le recto seulement du papier.

14. Les manuscrits présentés au concours devront être écrits lisiblement sur le recto seulement du papier.

15. Les manuscrits présentés au concours devront être écrits lisiblement sur le recto seulement du papier.

16. Les manuscrits présentés au concours devront être écrits lisiblement sur le recto seulement du papier.

Des diplômes d'honneur et des mentions. Pour le Bureau de direction de la Société du Parler français au Canada. Le Secrétaire général AJUTOUR RIVARD, No 236, Casier, Québec.

Ce qu'il y a dans un prénom

Il y a dans un langage des prénoms, comme il y a un langage des fleurs. Et la supériorité du premier sur le second consiste en ce qu'il est moins fantaisiste.

Les personnes superstitieuses toujours embarrassées dans le choix des prénoms à donner à leurs enfants, nous ne saurions trop recommander, par exemple, celui de Boniface, qui signifie "visage favorable" et de son aïeul "Cécile", qui veut dire "ce qui est un prénom fort agréable, veut dire "serpent sans yeux" et "est dommage."

Les gens de loi honorent leur profession en appelant leurs enfants Justine; à quoi on veut dire "Cécile, qui a pour radical Justice", droit, Maxime et Maximilien sont tout indiqués pour les nouveaux-nés d'une taille au-dessus de la moyenne, car ils tiennent de "Maximus" qui veut dire "très grand".

Quant à Pulchérie, ce nom par trop ridiculisé, est composé de deux mots grecs, "polle, charis", ou "beaucoup de grâce", ce qui n'est pas ridicule.

Méfions-nous d'Ursule, qui signifie "ours", mais aussi quel prénom plus heureux qu'Aglaé: "Beauté, allégresse, plus glorieux" et ce temps de sport à outrance, que Vincent, du Vin d'Europe, qui signifie "victoire".

Quant à Adèle, obscur, insensible; d'Amélie, négligence; mais aussi fions-nous à Agathe, qui signifie bonne, Duroché, présent des Dieux; d'Éulalie, qui parle bien; de Sophie, sagesse; et science; de Marguerite; perle!

Philanthropes, rappelez-vous qu'Alexandre signifie secourir les hommes; spirites, n'oubliez pas qu'Ambroise veut dire "immortel" et Anastase, résurrection.

Gens ambitieux, accueillez avec joie les prénoms qu'Étienne signifie: "celui qui est le vainqueur"; il vient de nos jours, gens joyeux, souvenez-vous du prénom d'Hilaire, hilaria; hilarié. Bourgeois qui se font la chanson, baptisez vos enfants au son d'un bouillon ne perdez pas le nom de Dieux, qui signifie "bachique".

Gens de sport hippique, il vous sera peut-être agréable de savoir qu'Égésippe veut dire: "qui commande à la cavalerie, et Philippe "qui aime les chevaux".

Gens ambitieux, vous me saurez gré de vous apprendre qu'Étienne signifie: "celui qui est le vainqueur"; il vient de nos jours, gens joyeux, souvenez-vous du prénom d'Hilaire, hilaria; hilarié. Bourgeois qui se font la chanson, baptisez vos enfants au son d'un bouillon ne perdez pas le nom de Dieux, qui signifie "bachique".

Gens de sport hippique, il vous sera peut-être agréable de savoir qu'Égésippe veut dire: "qui commande à la cavalerie, et Philippe "qui aime les chevaux".

Gens ambitieux, vous me saurez gré de vous apprendre qu'Étienne signifie: "celui qui est le vainqueur"; il vient de nos jours, gens joyeux, souvenez-vous du prénom d'Hilaire, hilaria; hilarié. Bourgeois qui se font la chanson, baptisez vos enfants au son d'un bouillon ne perdez pas le nom de Dieux, qui signifie "bachique".

Gens de sport hippique, il vous sera peut-être agréable de savoir qu'Égésippe veut dire: "qui commande à la cavalerie, et Philippe "qui aime les chevaux".

Gens ambitieux, vous me saurez gré de vous apprendre qu'Étienne signifie: "celui qui est le vainqueur"; il vient de nos jours, gens joyeux, souvenez-vous du prénom d'Hilaire, hilaria; hilarié. Bourgeois qui se font la chanson, baptisez vos enfants au son d'un bouillon ne perdez pas le nom de Dieux, qui signifie "bachique".

MOT D'ORDRE

L'Education de Oœur
 "Sur ses premiers maîtres veillons pieusement."
 "Tout dépend ici-bas de son commencement."
 "Le jour sera mauvais si l'aurore [est obscure
 "Aimer sera le fruit touché d'un [feu piqûre ;
 "On trouble le fleuve en trou[blant le ruisseau ;
 "L'homme enfin tout entier se [ressent tout entier !"
 J. AUBRAN.

Paul joué avec des petits de son âge. Il vient de recevoir une claque de l'un de ses camarades.
 — Il fallait la lui tendre, lui dit sa bonne.
 — Oh ! répond Paul, je la lui avais rendue... avant.
 Quelques jours plus tard, l'Esculape rencontre son client :
 — Eh bien, comment vous trouvez-vous de mon régime ?
 — Pas mal... Seulement... il y a ce diable de cigare après les repas... Vous comprenez... moi qui n'ai jamais fumé !

Suite de la vième page

gistrat Gazette de Hull, à laquelle prirent part ces messieurs, ainsi que M. Knappe Robert, résidant à Labelle.

Lac des Ecorces.—M. J. O. A. Major, médecin vétérinaire, est en train de s'établir au milieu de nous. Nos meilleurs souhaits de succès.

Il est remeur qu'une enquête a été ordonnée de la part des autorités judiciaires à propos d'une poursuite prise à l'automne à la suite d'une bagarre qui a eu lieu dans un restaurant. Depuis quelque mois notre population a de trop fréquents contacts avec la justice ; cette habitude lui joura de mauvais tours.

L'activité règne dans les chantiers, beaucoup de personnes y sont employées.

Soupe Clark "Chateau Brand"

Si vous saviez comme c'est commode de servir ces soupes "Chateau Brand" si habilement préparées et d'un arôme délicieux, vous en auriez toujours une provision sous la main. Chez tous les épiciers. Wm. Clark, fabricant, Montreal.

Gessea Goddard est allé à Nominigine, ces jours-ci appelé devant le tribunal pour affaires civiles.

La Cie du C. P. R. construit une allongée à sa gare de Beauthier, indice de l'augmentation constante des affaires de sa localité.

Mde veuve Dumais, de Val Barrette, a failli être victime d'un incendie samedi dernier. Le feu a légèrement endommagé sa maison, mais l'incendie a été évité heureusement.

Fumez les CIGARETTES



SWEET CAPORAL

RAPIDE DE L'ORIGNAL.

Samedi dernier décédé M. Dieudonné Ethier, à l'âge de 32 ans seulement. Sa mort s'est produite dans des circonstances étranges. Une tempête qui sévissait l'avait tellement impressionné, qu'elle aurait contracté la maladie qui l'a mise au tombeau quelques heures. Elle était inhumée mardi à l'église paroissiale.

Un de nos concitoyens vient de se signaler avantageusement M. de Latur directeur de la "Mant Laurier Poultry Yard", a obtenu un 1er, un 2ème et un 3ème prix pour divers exhibits produits à l'exposition de St-Jean, Iperville, il y a quelque temps. Nos félicitations.

M. Hilaire Chosles, partira sous peu pour un voyage au Montana.

— Canton Lesgar. — M. Hammond de Boston, se fait construire actuellement une jolie villa sur les bords du lac Sacrecherie, dans le canton Lesgar.

Une nouvelle association littéraire, dramatique et athlétique est en voie de formation au milieu de nous. Les bases en ont été jetées dimanche à l'hôtel Central. Les suivants ont été choisis comme officiers : Président honoraire, M. le curé Génier ; Vice-Président honoraire, M. J. M. Dandieu ; Secrétaire, M. J. J. Ouellette ; Assistant-secrétaire, M. Victor Benoit ; trésorier, M. Moïse Thilault. Longue vie au nouveau club.

Le Dr Godard qui à ses heures s'occupe d'industrie, a été chargé par le gouvernement de construire le pont devant relier Mont-Laurier au canton Robertson, sur la Lièvre. Le coût de ce pont sera de \$2,350.

Mont-Laurier a voulu prouver sa confiance en l'administration municipale actuelle en accordant un nouveau mandat aux conseillers sortant de charge, ce qui fut présenté, par voie de confidentialité, que M. le notaire Dupont, maire actuel sera élu pour un nouveau terme, lors de la prochaine réunion du conseil.

Notre aqueduc projeté sera-t-il construit bientôt ? Nous l'espérons. M. le maire Dubreuil en défend actuellement les plans et devis.

M. Joseph Laroche, ci devant à l'emploi de la "Nominigine Pulp Co", a quitté cet emploi pour entrer à la fabrique de M. Jean Lacaille.

St-Véronique de Targeon, 25 janvier.—Nulle place plus tranquille que la nôtre au cours de cet hiver. Pas de chantiers, à part quelques "jobbers" de la place. La maladie est rare, la mortalité plus encore. Cependant un Augé s'est envolé vers les cieux, cette semaine : c'est le dernier enfant de M. J.-Baptiste Moflette. Un autre l'a remplacé sur notre terre dans la famille de M. Joseph Lachaine, qui a fait baptiser hier, une jolie petite fille sous les beaux noms de Marie-Marguerite. Parrain et marraine : Rodrigue Lahaise et Claudia Brunet.

Une difficulté est survenue entre M. Félix Dansereau, propriétaire de limites à boy et un citoyen d'endrofit. Ce dernier, prétend que M. Dansereau coupe du bois dans ses limites. Pour faire établir ses droits, M. Dansereau a fait conduire son contradicteur devant le magistrat. Tousjours la vieille lutte entre le propriétaire de limites et le colon. Quand chacun sera-t-il placé dans ses véritables attributions ?

Lac des Ecorces, 3 février, 1910.—Dans la paisible paroisse du Lac des Ecorces on ne parle plus que de sport et de partie de hockey. Dimanche le 22 a eu lieu entre le club de Val

Barrette et celui de la bourgade St-François.

Nous avons la douleur d'enregistrer parmi nos morts, Mesdames Lauzon et Brisebois toutes deux de Val Barrette, décédées dans la même semaine.

Dimanche, le 22 le révérend père Labelle, de Nominigine, venait remplacer notre curé en voyage d'affaires.

Samedi, 21 janvier, M. Barrette, fils, s'embarquait par le train du matin pour un voyage d'affaires à Ottawa et, au retour, il s'est arrêté à St-Vincent-de-Paul, où il y avait réünion de parents ; il s'est fort bien amusé.

M. Rosario Major nous est revenu après quelques jours de promenade à St-André Avelin.

Le dévoté commis de M. Z. Barrette, M. Victor Dupuis, est allé lui aussi passer quelques jours parmi les siens.

Maintenant tous nos jeunes gens sont revenus ; c'est dire que le plaisir et l'entrain ont pris de nouveau place dans nos amusements.

Avez-vous de l'Argent ?

qui ne fait rien ou qui vous rapporte moins de 8 0/0 d'intérêt. Nous pouvons placer n'importe quelle somme sur premières hypothèques garanties et enregistrées, rapportant 8 0/0 net aux prêteurs. Ecrivez—IMPERIAL AGENCIES—P. O. Box 564, Edmonton, Alta. 26j-16f.

La véritable science pour nous rendre heureux, c'est d'aimer par devoir et d'y chercher son plaisir.

Bonfield, Ont.

"Spécial au Pionnier"

Jeudi, le 26 janvier, le feu a détruit de fond en comble l'une des principales résidences de ce village, le joli "cottage" de M. George Beaudoin, père.

Vers les dix heures du soir, l'un de ses voisins allait se mettre au lit, lorsque s'éleva un bruit à travers les rideaux une sorte de leur rougâtre se réfléchant sur la neige. Étonné de cette lumière insolite il s'ouvrit les rideaux aperçut les flammes sortant à travers la toiture de la cuisine, attendant à la maison de M. Beaudoin, situé à un certain pied de l'église.

A cette vue, il se chassa prestement, revêtit à la hâte un habit quelconque qui lui tomba sous la main, puis s'élança vers le lieu du sinistre en criant de toutes ses forces : Au feu ! au feu ! Pendant que les gens indécis ou à moitié endormis, entraient les portes ou les rideaux, pour s'assurer que ce n'était pas une vaine alarme, le citoyen dont nous venons de parler avait continué sa course et frappait des pieds et des mains à la porte de la demeure de M. Beaudoin, en criant : Vite ! levez-vous le feu est à la maison.

M. Beaudoin, sa femme et sa fille (les seuls occupants réels de la maison), réveillés en sursaut, par ce vacarme, ne se firent pas répéter l'invitation. En un clin d'œil, ils furent debout, et endossant à la hâte quelques habits, ils sortirent où furent entraînées en dehors de la maison, déjà remplie de fumée.

Pendant ce temps, les gens accourant en foule dans la maison, dont l'étage inférieur ne flamboyait pas encore, et, éclairé par une lampe que l'on avait al-

lumée, ainsi que par un fanal qu'un homme courageux promenait de chambre en chambre pour éclairer et diriger les sauveteurs l'on eut bientôt fait de sortir tout ce qu'il était possible d'emporter. Harmonium, lampes, commodes, armoires, tables, chaises, lits, tout fut enlevé en quelques instants et transporté en lieu de sûreté.

Grâce au courage des gens, et à la manière habile dont le sauvetage fut organisé, on parvint à sauver pour plusieurs cents piastres valant d'effets. Cependant, la bêtise et les effets brûlés constituent encore une perte d'au-delà de \$3,500, sans un sou d'assurances.

Comme M. et Mme Beaudoin sont âgés d'environ 67 ans, on comprend quelle perte irréparable ils viennent de faire.

Cependant, ces braves gens ont la sympathie de leur compatriotes, qui se feront un devoir de leur venir en aide dans leur malheur. Si la plupart des gens de Bonfield sont pauvres, leur charité est proverbiale, et ils sauront se montrer à la hauteur des devoirs que leur impose le malheur qui vient de frapper l'une des plus respectables familles de l'endroit.

J'ai été prié par les personnes incendées de me faire leur interprète pour remercier publiquement les gens généreux et courageux (parmi lesquels un grand nombre d'enfants, dont les services ont été très utiles), qui ont bien voulu prêter leur concours pour conserver la plus grande part possible des effets, et sauver les bâtisses avoisinantes.

Merci donc à tous, et que Dieu leur rende au centuple le bien qu'ils ont fait à cette famille si éprouvée.

Civis.

Un bégue se présente chez le

pharmacien pour acheter des pastilles d'ipécaouan.
 — Je voudrais, dit-il des pastilles...
 pas... tilles... d'ip... ip...
 — Hourrah ! s'écrie le pharmacien subitement emballé.

Le monde est comme une roue aimentée qui attire tout à elle pour tout brayer dans sa rotation.

Force, Vigueur, Santé à Tous
REGÉNÉRATEUR DU SANG PAUL'S
PILULES HEMATOGENES
 Préparées par **A. BELLET**, que à Romans (Inde) de **Docteur VIDYDEOZ**.
 Distributeurs : Anémia, Chlorose, Névroses, Pâles, Fatigues, Épilepsie, etc. Pharm. Ch. Rousselle, 100, rue de la Paix, Paris. Le Flacon en 185 Pilules à fr. 50 (Inclure la Taxe de douane de l'Union des Postes)

AGENTS DEMANDES
 Nous avons besoin de bons agents dans chaque paroisse de comtés de
WRIGHT, LABELLE, ST-MAURICE, et de CHAMPLAIN,
 pour la vente de nos Pommes Bonne Commission. S'adresser à
S. VESSOT & CIE
 JOLETTE, P. Q.

CHAS. DESJARDINS & C^{ie}



"DESJARDINS"

La haute réputation de notre maison ne nous permet pas de rester en arrière :
NOUS ALLONS DE L'AVANT !
 Avec nos Créations toujours Uniques et nos Styles Artistiques nos Confections en

FOURRURES

sont incomparables—quoique nos prix soient strictement les plus bas—bien que la qualité reste supérieure.

Spécialités: Pardessus fourrés pour Messieurs, Manteaux pour Dames, Petites Fourrures pour Enfants.

CHAS. DESJARDINS & C^{ie},

130, RUE ST-DENIS
 ENTRE DORCHESTER & ST-CATHERINE
 MONTREAL



Venez voir notre assortiment le plus varié et le plus considérable au Canada. :::: Chez nous vous achetez meilleur, plus beau, et à meilleur compte. ::::

NOUS LE PROUVERONS.